



PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 septembre 2018

Sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre JULLY,

Membres présents : Mme LACK, adjointe

Mmes HENRY, LIMON, SCHIMPF, M. GARDEREAU, Mme RABY, DUMOULIN, NEY, MM. FUCHS, HOPFNER conseillers municipaux.

Membres excusés : M. DARDAINE Alain donne procuration à M. FUCHS Hervé – M. SEROT Paul-Michel donne procuration à Mme DUMOULIN Vanessa – M. RIETHMULLER Eric donne procuration à M. JULLY Jean-Pierre – M. KURTZ Francis.

M. GARDEREAU Olivier est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du Procès-Verbal du 25 juin 2018

1. Affaire domaniale – Déclaration d'intention d'aliéner
2. Admission en non-valeur
3. Affaire périscolaire
 - a. Actualisation des tarifs pour la nouvelle tranche horaire
 - b. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent (régularisation)
 - c. Validation du règlement intérieur
4. Affaire scolaire – Subvention classe transplantée école élémentaire
5. Subvention exceptionnelle – Avenir Rugby Club
6. Le devenir du bâtiment ex Créa Métal
7. Demande de subvention pour la mise en sécurité de la rue Général Leclerc
8. Divers
 - Brioches de l'Amitié du 1^{er} au 7 octobre 2018
 - Repas des aînés

oooOooo

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2018

1. Affaire domaniale – Déclarations d'intention d'aliéner

Le maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner qui sont parvenues à la mairie depuis la dernière séance du conseil municipal, à savoir :

Date	Demandeur	Désignation du bien	Situation	Décision
04/07/2018	Mme ROYER Chantal	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 106 avec 674 m ²	148, rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
24/08/2018	Mme WILLM Frieda	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 413 avec 1 592 m ²	6, Lotissement des Boules	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
12/09/2018	M. HUEBER Mickaël	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 114 avec 3 a 30 ca	126, rue Général Leclerc	Renonce à l'exercice de son droit de préemption
17/09/2018	Mme SCHELLENBERGER	Immeuble bâti cadastré section 02 n° 217 – 649 - 302 avec 298 m ²	20, rue Dr Marchal	Renonce à l'exercice de son droit de préemption

2. Admission en non-valeur

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 30 août 2018 ;

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir admettre en non-valeur une concession impayée pour un montant de 254,90 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la somme de 254,90 € - Titre n°26 du 16/02/2018 concernant une concession impayée.

3. Affaire périscolaire –**a. Actualisation des tarifs pour la nouvelle tranche horaire**

En date du 25 juin 2018, le conseil municipal avait décidé de fixer les tarifs pour la fréquentation du périscolaire pour l'accueil du matin de 7h30 à 8h10, de 11h20 à 13h10 et le soir de 16h10 à 18h00, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, en période de classe.

Le début de l'accueil est modifié et commencera le matin à 7h00 au plus tôt. Le maire propose de fixer les tarifs pour le matin de 7h à 7h30, comme ci-après.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant de la participation des parents comme suit :

Pour le périscolaire :

	BAREME 1 <= 300		BAREME 2 301 à 600		BAREME 3 601 à 900		BAREME 4 901 à 1200		BAREME 5 1201 et <	
	Lorquin	extérieur	Lorquin	extérieur	Lorquin	extérieur	Lorquin	extérieur	Lorquin	extérieur
MATIN 7H00 – 7H30	1,40	1,60	1,60	1,80	1,80	2,-	2,-	2,20	2,20	2,40
MATIN 7H30- 8h10	1,40	1,60	1,60	1,80	1,80	2,00	2,00	2,20	2,20	2,40
MIDI 11H20 à 13h10	6,50	6,80	6,80	7,10	7,10	7,40	7,70	8,00	8,30	8,60
SOIR 1 16H10 à 17H30	2,60	2,80	3,00	3,20	3,20	3,40	3,40	3,60	3,60	3,80
SOIR 2 17H30 à 18H	1,00	1,20	1,20	1,40	1,40	1,60	1,60	1,80	1,80	2,00

Toute prestation demandée est facturée dans son intégralité sauf dans le cas d'un enfant malade : le remboursement sera effectué sur présentation d'un certificat médical.

Une réduction de 50 % sera appliquée pour le 3^{ème} enfant d'une même famille (les 3 présents le même jour).

b. Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent (régularisation)

En date du 25 juin, le conseil municipal avait décidé de créer 3 postes d'animation sous contrats à durée déterminée pour le périscolaire « Les Lutins » dont un poste à raison de 11,56/35^{ème}. Ce temps de travail a été calculé sur la base d'une année complète (1 587 h), alors que cet agent a un contrat du 1^{er} septembre 2018 au 5 juillet 2019, inclus (année incomplète). Il y a lieu de régulariser le temps de travail à raison de 13,69/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier par un avenant la durée hebdomadaire de travail à raison de 13,69/35^{ème}.

c. Règlement intérieur du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Le Maire informe de la mise en place du règlement intérieur du périscolaire. Celui-ci a été étudié et approuvé avec la commission du périscolaire en date du 18/09/2018. Le maire donne lecture du règlement au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les règles définies au règlement intérieur.

4. Affaire scolaire - Subvention classe transplantée

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention de Madame LAMIGE, directrice de l'école élémentaire, relative à un projet de classe transplantée au Centre Ethic à Neuwiller-lès-Saverne du 3 au 7 juin 2019 pour les classes CP-CE1-CE2-CM1.

38 élèves lorquinois sont concernés, pour ce séjour. Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 50,- € par élève soit 1 900,- €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'inscription d'une subvention de 1 900,- € au BP 2019.

5. Subvention exceptionnelle – Avenir Rugby Club

Le maire soumet au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'Avenir Rugby Club, relative à la rénovation de la toiture sur le bâtiment du Club House. Le montant de ces travaux s'élève à 3 947,13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) décide d'attribuer une subvention exceptionnelle pour la rénovation de la toiture du Club House d'un montant de 2 500,- €.

6. Le devenir du bâtiment ex CREA METAL

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'ex bâtiment de Créa Métal a été acheté fin 2017 par la commune pour y installer l'association sportive club de lutte. Le coût des travaux étant important, le projet a été abandonné. Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le devenir du bâtiment sachant qu'une personne est intéressée pour y installer un garage professionnel. Il souhaite dans un premier temps le louer pour une durée d'un an et par la suite l'acheter. Pour cela, la commune doit réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux. Des devis seront demandés à diverses entreprises afin de chiffrer le coût, et seront transmis à la personne. Il y a également un professionnel qui serait peut-être intéressé d'acquérir ce bâtiment sans réalisation des travaux. Le maire propose de demander les devis et de mettre ce point au prochain conseil municipal pour se prononcer sur le devenir de ce bâtiment.

7. Demande de subvention pour la mise en sécurité de la rue Général Leclerc

En date du 28 mai 2018, le maire avait évoqué la possibilité de mise en place d'un feu de « récompense » rue Général Leclerc afin de faire ralentir la circulation au niveau de la boulangerie SCHMITT jusqu'à la pizzeria MARCO. Un devis de la société EST RESEAU a été établi pour un montant de 25 327,-€ HT. Le conseil municipal a souhaité étudier un 2^{ème} projet pour la mise en sécurité de cette zone afin de comparer les tarifs. A ce jour, aucun projet n'a abouti. C'est pourquoi, le maire sollicite le conseiller délégué en charge des travaux afin d'obtenir un devis pour

le second projet de rétrécissement de la chaussée afin de monter les dossiers de subventions pour 2019 et afin connaître le coût de revient final du projet. Avant toute décision de lancement des travaux le maire reviendra auprès des conseillers pour valider le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à faire les demandes de subventions pour la mise en sécurité de la rue Général Leclerc dès que les devis seront finalisés.

8. Désignation des membres d'une commission de contrôle pour la révision de la liste électorale

Le maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 sur la gestion des listes électorales. Elle consiste à modifier les modalités d'inscription sur les listes électorales et créer un répertoire électoral unique et permanent (REU) en lien avec l'INSEE. Elle met fin au principe de la révision annuelle. La commission administrative actuelle se réunira pour la dernière fois au plus tard avant le 9 janvier 2019.

La mise en place d'une commission de contrôle est composée de 5 conseillers dont trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges ; et 2 conseillers appartenant à la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Le rôle de cette commission sera d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire et de contrôler la régularité de la liste électorale entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour avant chaque scrutin ou en l'absence de scrutin, au moins une fois par an.

Les membres nommés de la commission de contrôle sont :

DARDAINE Alain – HENRY Liberta – LIMON Laurence

NEY Christine - FUCHS Hervé

Pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

9. Divers

- Brioche de l'Amitié 2018 seront distribuées par les associations le 5, 6 et 7 octobre 2018
- Repas des aînés, le dimanche 28 octobre 2018 – Distribution des invitations par les conseillers municipaux
- Travaux actuels et à réaliser
M. FUCHS Hervé prend la parole et évoque les divers travaux sur la commune :
 - M. BAUMANN problème d'inondation
 - Trous d'éboulement sur le réseau assainissement rue Charly Ochs et rue Général de Gaulle, la CCSMS prendra en charge les travaux
 - M. NOEL problème d'inondation
 M. FUCHS propose de remplacer le tracteur ISEKI par un tracteur d'occasion à 5 000,-€ de l'entreprise Lorraine polyvalence. Le maire propose de passer ce projet au prochain conseil municipal, après présentation d'un devis.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 50.